



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-CA36-03

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix heures et quarante-cinq minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Pascal PLANTE, , Jean-Pierre CHABRIAT, Maya CESARI

Membres suppléants sans voix délibérative :

Représentant de Madame la Présidente de Région :

Jean-Pierre POTHIER - Directeur de la DAT (Direction de l'Attractivité du Territoire)

Représentante de la paierie Régionale :

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires :

Alain ABADIE, Lorraine NATIVEL

Membres suppléants sans voix délibérative :

Représentant de Madame la Présidente de Région :

Représentante de la paierie Régionale :

Rose-Méry VELLIN – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres titulaires présents : 4

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-842430878-20240627-D2024_CA36_

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport 2024-CA36-03_souscription d'un emprunt,

Après en avoir délibéré

DÉCIDE

- **ARTICLE 1 :** D'abroger la délibération n°2024-CA35-05, concernant la souscription d'un emprunt d'un montant de 3 269 000,00 EUR, sur 20 ans à un taux fixe de 4,31%.
- **ARTICLE 2 :** D'approuver la souscription d'un emprunt auprès de La Banque Postale dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
 - **Montant du contrat de prêt :** 3 000 000,00 EUR
 - **Durée du contrat de prêt :** 10 ans
 - **Objet du contrat de prêt :** Financement du programme d'investissement de la Régie Réunion THD
 - **Conditions financières**
 - Montant : 3 000 000,00 EUR
 - Versement des fonds : 3 000 000,00 EUR sous 3 mois
 - Taux d'intérêt variable : Euribor 3mois +1,38%
 - Choix de l'option de couverture de taux : **Tunnel 1-2%**
 - Base de calcul des intérêts : exact sur la base d'une année de 360 jours
 - Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
 - Mode d'amortissement : constant
 - Remboursement anticipé : possible à chaque échéance trimestrielle ; Taux de l'indemnité applicable à la tranche est de 3% (dégressif)
 - Option de passage à taux fixe : oui, à chaque date d'échéance et pour la durée résiduelle du prêt
 - **Commissions**
 - Commission d'engagement : 0,10 % du Montant du Crédit
 - Prime de 148 500,00 € pour la couverture de taux

ARTICLE 3 : D'autoriser le Directeur Général :

- à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus ;
- à intervenir avec La Banque Postale ;
- à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt, ainsi que pour la couverture de taux.
- De lui donner tous pouvoirs à cet effet.

ARTICLE 4 : D'autoriser le Directeur à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président de Réunion THD

Normane OMARJEE